

# **Appel à contribution pour les journées d'étude : « Femmes d'affaires au XIX<sup>e</sup> siècle. Regards rétrospectifs sur l'entrepreneuriat féminin »**

**Lyon, 8 et 9 décembre 2022**

*Journées organisées avec le soutien de la Maison des Sciences de l'Homme Lyon St-Etienne, le Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique (CLHDPP), l'Association Française de Cliométrie (AFC) et le laboratoire de recherche Iaelyon Magellan.*

Une sélection d'articles présentés lors de ces deux journées sera considérée pour publication dans un ouvrage de la collection *Frontiers in Economic History*, Springer.

## **Dates importantes**

Manifestation d'intérêt et envoi des abstracts (500 mots) : 30 mai 2022

Décision du comité scientifique : 25 juin 2022

Soumission des papiers complets : 15 octobre 2022

Journées d'études : 8 et 9 décembre 2022

Publication de l'ouvrage : juin 2023

Les propositions devront être envoyées à l'adresse suivante : [charlotte.le-chapelain@univ-lyon3.fr](mailto:charlotte.le-chapelain@univ-lyon3.fr)

## **Présentation**

L'histoire économique a longtemps accordé aux femmes cheffes d'entreprises une place tout à fait mineure, les reléguant au statut d'anecdotes historiques. L'essor du capitalisme industriel aurait réduit les chances données aux femmes d'entreprendre des activités commerciales. En outre, l'idéologie des « sphères séparées », aurait organisé, au XIX<sup>e</sup> siècle, une répartition « genrée » des rôles au sein de la société, réservant la sphère publique aux hommes et en reléguant progressivement les femmes au strict domaine privé, domestique. Si la thèse d'une rupture dans l'activité entrepreneuriale des femmes durant le processus d'industrialisation a longtemps dominé au sein de l'historiographie, elle est néanmoins sujette, depuis peu, à une remise en question fondamentale. Une littérature récente montre en effet que, dans de nombreux pays, cet entrepreneuriat n'a pas disparu au XIX<sup>e</sup> siècle. Les femmes ont activement contribué au processus d'industrialisation, à des postes clés, en tant qu'investisseuses et en tant qu'entrepreneures. L'histoire a longtemps gardé le silence sur ces femmes (Perrot 1998). L'histoire des affaires les a presque entièrement ignorées (Gamber 1998). Ce n'est désormais plus le cas. Yeager (1999), Gordon and Nair (2000, 2003), Barker and Harvey (2003), Owens (2002), Kay (2004, 2009), Phillips (2006), Barker (2006), and Aston (2012) ont montré qu'un nombre important de femmes anglaises et américaines (Kwolek-Folland 1998, Lewis 2009, 2020) ont dirigé des activités commerciales.

Si les études se sont d'abord principalement concentrées sur la Grande-Bretagne puis sur les États-Unis, une littérature récente met en évidence un entrepreneuriat féminin dynamique

également en Allemagne (Labouvie 1993, Beachy 2002), aux Pays-Bas (Van den Heuvel 2007), en Russie (Ulianova 2016), au Danemark (Gold 2018), en Finlande (Ijäs 2018), en Suède (Eriksson 2001), en Nouvelle-Zélande (Bishop 2021). Aston et Bishop (2020) regroupent les analyses les plus récentes qui attestent de la présence de femmes à la tête d'entreprises en Europe mais également au-delà, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

Au sein de cette littérature en plein essor, les analyses portant sur les femmes entrepreneures françaises demeurent peu nombreuses. Les travaux de Craig (2001, 2015, 2016) se sont concentrés sur les femmes en affaires dans la région lilloise et ont montré que le processus d'industrialisation français n'a pas consacré leur disparition. Corroborant cette thèse, des travaux récents ont porté sur les femmes en affaires à Paris (Craig 2020) et à Marseille (Richard (1996, 2006). Khan (2016) a également mis en évidence un entrepreneuriat féminin français innovant au sein des firmes familiales. Si ces travaux attestent de la persistance d'un entrepreneuriat féminin en France au XIX<sup>e</sup> siècle, celui-ci demeure néanmoins sous-évalué, son état des lieux lacunaire. Le rôle joué par ces entrepreneures et les modalités de leur activité entrepreneuriale sont en outre peu étudiés.

L'organisation de ces deux journées d'études vise à combler cette lacune. Ces journées doivent offrir un espace de discussion pour des propositions d'articles de toutes disciplines (économie, histoire du droit, sciences de gestion, histoire...) visant à sortir de l'invisibilité les femmes entrepreneures - françaises notamment, mais sans s'y limiter -, à mettre en évidence leur contribution au décollage industriel mais aussi à éclairer les spécificités de leur exercice entrepreneurial - si spécificité il y a - ainsi que le rôle exercé par le cadre juridique au sein duquel il s'est déployé. Elles doivent, sur cette base, promouvoir un réexamen du rôle et de la contribution des femmes au processus de croissance et d'industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle.

Des propositions d'article mettant en valeur, sous forme de monographies, la trajectoire de femmes à la tête d'entreprises seront les bienvenues. Elles pourront concerner le cas français ou, dans une perspective comparative, d'autres expériences entrepreneuriales en Europe et dans le monde.

Les propositions d'article pourront, par exemple et sans exclusion, concerner les interrogations suivantes :

- Quelles furent les trajectoires entrepreneuriales de ces femmes au XIX<sup>e</sup> siècle ? Leurs pratiques managériales, leurs stratégies financières, l'influence de leur réseau familial et relationnel, leurs attitudes face au risque, leurs stratégies éventuelles de développement à l'international, les formes d'organisations juridiques choisies mais aussi les innovations développées par leurs entreprises constituent des champs d'interrogation de ces deux journées d'études.
- Dans de nombreux pays européens, les femmes en affaires ont été confrontées à des législations contraignantes. Quels mécanismes juridiques ont permis aux femmes de dépasser les contraintes de leur statut civil au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et de participer activement à la gouvernance d'entreprises industrielles ayant eu un rôle important dans le processus d'industrialisation ? Des analyses relevant de l'histoire du droit (histoire du droit des affaires, histoire du droit de la famille et des personnes, histoire du droit des successions...) doivent pouvoir éclairer le rôle de ces législations européennes contraignantes et les éventuelles stratégies de contournement mises en place par les femmes entrepreneures. Des analyses comparatives sont les bienvenues.

- Parce que les veuves ont fréquemment joué un rôle décisif quant à la perpétuation des activités entrepreneuriales des familles, l'histoire des femmes entrepreneures se mêle pour partie à l'histoire des firmes familiales. Des éclairages sur le rôle et le statut des femmes dans les entreprises familiales, dans une perspective historique mais par des illustrations contemporaines comparatives également, pourront enrichir la compréhension de la contribution des femmes aux processus d'industrialisation et de croissance. Des contributions de chercheurs en sciences de gestion notamment, spécialistes de l'entrepreneuriat féminin d'aujourd'hui seront les bienvenues.

### **Publication**

Ces deux journées d'étude doivent permettre de discuter des propositions d'articles dont une sélection sera retenue, après processus d'évaluation par les pairs, pour publication dans un ouvrage de la collection Frontiers in Economic History aux éditions Springer (<https://www.springer.com/series/16567>).

### **Comité d'organisation :**

Sonia Bajot  
Chrystelle Gazeau  
Caroline Hussler  
Charlotte Le Chapelain

### **Comité scientifique :**

Marie-Christine Chalus-Sauvannet  
Béatrice Craig  
David Deroussin  
Claude Diebolt  
Catherine Fillon  
Daniel Fischer  
Chrystelle Gazeau  
Caroline Hussler  
Herrade Igersheim  
Magali Jaoul-Grammare  
Charlotte Le Chapelain  
Faustine Perrin